

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Défi EN578-170003/13: Amélioration de la connectivité Internet pour les utilisateurs dans des endroits éloignés

Pièce jointe n° 1 Question et réponse n°1 à n° 8

Le présent document comprend des questions et des réponses liées au défi.

Question n° 1 :

L'énoncé dit : « améliorer l'expérience en ligne des employés du GC et des citoyens situés dans des endroits éloignés. » Il n'est pas clair si les « endroits éloignés » auxquels on fait référence se trouvent au Canada ou à l'étranger. L'emplacement de ces endroits éloignés aura des répercussions sur la solution que nous choisirons de proposer, car l'énoncé « les citoyens canadiens qui résident dans des endroits éloignés » laisse croire que les « endroits éloignés » se trouvent au Canada, alors que celui-ci « qui travaillent ou vivent dans des régions éloignées dans le monde » semble suggérer que les « endroits éloignés » se trouvent à l'extérieur du Canada. Toutefois, l'énoncé « selon le recensement actuel » sous-entend que les « endroits éloignés » se trouvent au Canada. Pouvez-vous clarifier?

Réponse n° 1 :

Services partagés Canada (SPC) cherche des solutions qui permettront aux employés du gouvernement du Canada et aux citoyens canadiens qui travaillent ou vivent dans des régions éloignées partout dans le monde d'avoir un accès Internet haute vitesse à faible coût.

Question n° 2 :

La section « Résultats souhaités et éléments à considérer » indique ceci : « Toute collectivité non raccordée au réseau électrique nord-américain ou au réseau de canalisation de gaz naturel ». Il n'est pas clair pourquoi la connectivité au réseau électrique ou à un gazoduc aurait une incidence. Est-ce que vous voulez dire que la solution doit être capable d'utiliser des sources d'énergie alternatives comme l'énergie solaire, des piles, ou une génératrice? Pouvez-vous clarifier?

Réponse n° 2 :

Nous avons fourni cette précision afin que les soumissionnaires comprennent bien ce que SPC considère comme un « endroit éloigné » lorsqu'ils proposent une solution en réponse à ce défi.

Question n° 3 :

La section « Résultats souhaités essentiels » indique ceci : « Capables de surpasser les vitesses de bande passante actuelles et à de meilleurs prix que ceux des régions rurales qui sont situées à proximité des grands centres urbains ». Il n'est pas clair s'il est toujours question ici des « endroits éloignés ». Il semble difficile, dans des endroits éloignés, de surpasser les vitesses de bande passante actuelles et à de meilleurs prix que ceux des régions rurales bénéficiant d'une proximité avec de grands centres urbains ou la connectivité est déjà amplement disponible. Est-ce que vous voulez dire que la solution ne doit pas reposer sur la fibre optique? Pouvez-vous clarifier?

Réponse n° 3 :

Le Programme Solutions innovatrices Canada cherche des solutions qui représenteraient des améliorations par rapport à la technologie actuellement disponible. Ce défi ne précise pas la technologie à utiliser afin d'atteindre les résultats escomptés. Nous laissons aux soumissionnaires le choix de déterminer la technologie.

Question n° 4 :

La section « Résultats souhaités supplémentaires : » indique ceci : « Rapport coût-efficacité : 0,50 \$ Mbits/s ou moins ». Il est commun de traiter séparément les coûts d'achat et d'installation des équipements (CAPEX) et les coûts d'exploitation du réseau (OPEX). Est-ce que vous pourriez clarifier qui opérera le réseau d'accès une fois la solution installée, est-ce l'utilisateur ou une entreprise privée? Le coût de la licence d'utilisation du spectre électromagnétique émise par le CRTC est généralement très élevé, et il est reflété dans le prix payé par les utilisateurs. Est-ce possible de clarifier le « 0,50 \$ Mbits/s » dans ce contexte?

Réponse n° 4 :

Aux fins de ce défi, SPC a défini le « rapport coût-efficacité » à : 0,50 \$ Mbits/s ou moins. Ce coût sera payé par l'utilisateur. Ce n'est pas un résultat essentiel (obligatoire) de la solution proposée, mais c'est un résultat souhaitable pour SPC.

Question n° 5 :

Est-ce que les usagers à desservir sont fixes ou mobiles? Est-ce qu'une solution qui convient pour un réseau fixe, mais qui prend également en charge la mobilité est d'intérêt, ou si les solutions de connectivité fixe seulement sont d'intérêt?

Réponse n° 5 :

Les deux sont d'intérêt pour SPC.

Question n° 6 :

Dans un réseau mobile, est-ce que la solution proposée doit couvrir autant la partie « Backhaul » qu'« Access Network » ou l'une seule de ces deux parties?

Réponse n° 6 :

Les deux sont d'intérêt pour SPC.

Question n° 7 :

Avez-vous des préférences concernant les technologies proposées pour la partie « Backhaul » (p. ex., satellitaire)?

Réponse n° 7 :

Pas de préférence. Le service satellitaire aura toutefois certains défis à respecter la latence demandée.

Question n° 8 :

Pourriez-vous me confirmer si ce défi est ouvert aux solutions pour des ZONES RURALES et non pas simplement des EMPLACEMENTS ÉLOIGNÉS conformément à votre définition sur le lien suivant?

Réponse n° 8 :

SPC a besoin d'une solution pour des endroits éloignés. Le Ministère considérera les solutions qui visent les endroits éloignés et les zones rurales. Les solutions qui visent uniquement les zones rurales ne seront pas considérées.